EASY pro Fixe 1 an

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande
Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie(6)



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Optez pour un prix fixe pendant 1 an

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Fixe - 1 an

Redevance fixe (€/an)		**Prix par kWh**(1) (€cent/kWh)
38,50	+	5,317

Coûts de réseaux (distribution et transport)(2)

Gestionnaire du réseau de distribution	**Distribution**							Transport
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Tarif Gestion données	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Mensuel/Annuel €/an	€ cent/kWh
FLUVIUS ANTWERPEN	15,07	2,197	94,22	0,614	376,89	0,426	13,16	0,153
FLUVIUS LIMBURG	16,13	1,826	59,68	0,955	806,96	0,457	13,16	0,153
FLUVIUS WEST	7,31	2,649	83,71	1,121	839,67	0,617	13,16	0,153
GASELWEST	13,85	2,002	61,01	1,059	595,55	0,703	13,16	0,153
IMEWO	16,04	2,315	89,97	0,837	444,30	0,601	13,16	0,153
INTERGEM	12,23	1,784	59,06	0,848	475,26	0,570	13,16	0,153
IVEKA	13,19	1,903	70,85	0,750	442,88	0,502	13,16	0,153
IVERLEK	13,43	1,935	66,93	0,865	501,66	0,575	13,16	0,153
SIBELGAS	12,71	1,859	70,50	0,703	155,93	0,646	13,16	0,153

EASY pro Fixe 1 an

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,09978
Accise fédérale(8) (€cent/kWh)	
Toutes consommations	0,066

(1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(6) Le calcul a été effectué janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Flandre.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure (3) Montants d'application à partir du 1er décembre 2023	
Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €